



Politique régionale **Pêche & Aquaculture** 2022-2027

5 défis

Pour valoriser l'excellence normande,
les pratiques durables et l'innovation



RÉGION
NORMANDIE
www.normandie.fr



UNION EUROPÉENNE



Cette nouvelle politique en faveur de la pêche et de l'aquaculture normandes a été élaborée par la Région Normandie en partenariat avec l'ensemble des professionnels de la mer. Citons notamment :

Le Comité Régional de la Conchyliculture de Normandie, le Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de Normandie, OPBN, Labeo, Universités normandes, ESITC, NFM, Institut régional de la qualité agro-alimentaire (AREA) Normandie, Aquacaux, Cellule du littoral, Actalia, CFPPA de Coutances, lycées maritimes de Normandie, Union du mareyage français, Association des conchyliculteurs de Causey, Syndicat des pisciculteurs normands, Conseils départementaux, CIPA, ADN, DIRMER, IMP, SMEL, PNA, IFREMER, FROM Nord, CCI, Aquimer, CENOPAC, le CAEN (Comité des aquacultures émergentes normandes), les criées normandes...



Hervé Morin,
Président de la Région Normandie

Édito

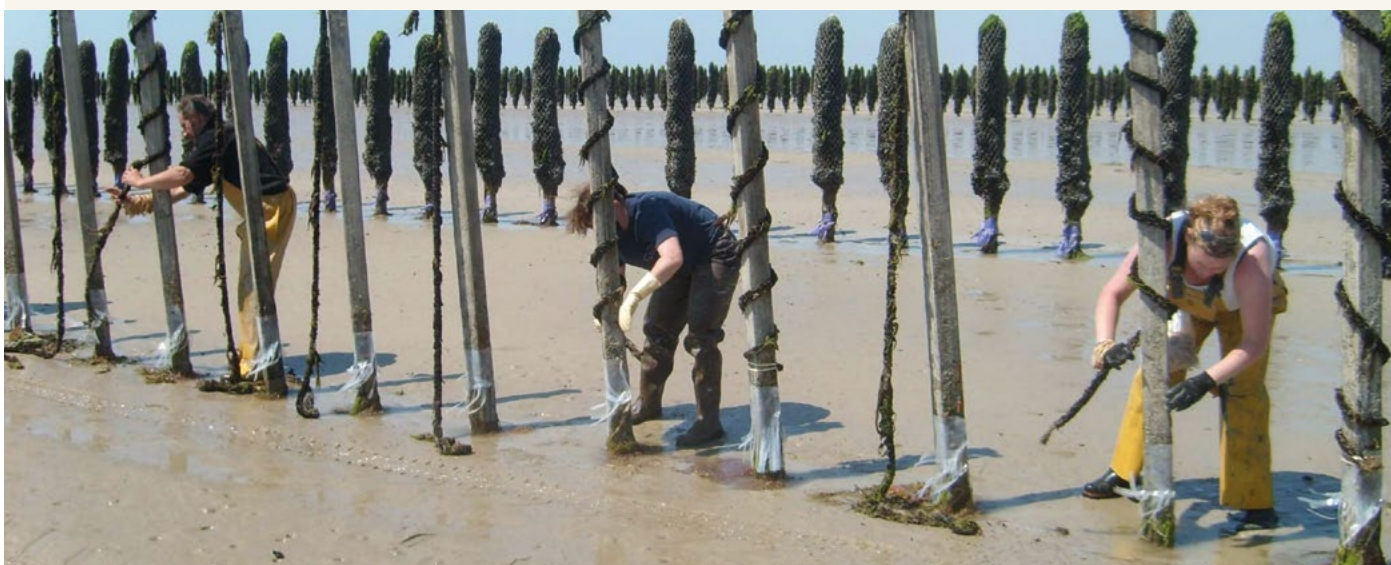
La Normandie est la 2^e région maritime française par le tonnage pêché et débarqué. La pêche et l'aquaculture sont des secteurs économiques régionaux d'importance qui traversent des crises sans précédent. La Région doit accompagner les entreprises pour faire face aux défis de demain (économiques, environnementaux) dans un contexte général très incertain.

C'est pourquoi la Région a élaboré une politique régionale de la pêche et de l'aquaculture ambitieuse pour la période 2022-2027 afin de soutenir les filières de la pêche et de l'aquaculture normandes et les aider à se développer et à s'adapter.

Depuis 2016, ce sont plus de 520 projets que la Région a accompagnés dans cette filière. Pour aller encore plus loin dans notre soutien aux professionnels, nous avons mené une nouvelle concertation avec l'ensemble des acteurs au cours de laquelle 5 défis ont été définis autour des enjeux actuels et à venir :

- **Rendre la pêche normande plus résiliente face aux changements**
- **Développer l'aquaculture d'avenir**
- **Valoriser les espèces marines et piscicoles normandes**
- **Développer les initiatives locales respectueuses de l'environnement**
- **Appuyer l'innovation nécessaire à la pêche et à l'aquaculture**

Chaque année, ce sont ainsi 10 millions d'euros (5 millions de la Région Normandie et 5 millions du FEAMPA) qui seront mobilisés pour soutenir ces politiques.





5 défis

Pour valoriser l'excellence normande, les pratiques durables et l'innovation

La nouvelle politique de la pêche et de l'aquaculture de la Région Normandie s'articule autour de **5 défis** correspondant aux besoins des professionnels des secteurs de la pêche, de l'aquaculture et de la transformation des produits.

défi 1

**Rendre la pêche normande
plus résiliente
face aux changements** p. 6

défi 2

**Développer l'aquaculture
d'avenir** p. 8

défi 3

**Valoriser les espèces marines
et piscicoles normandes** p. 10

défi 4

**Développer les initiatives locales
respectueuses de l'environnement** p. 14

défi 5

**Appuyer l'innovation nécessaire
à la pêche et à l'aquaculture** p. 16

défi 1

Rendre la pêche normande plus résiliente face aux changements



Les professionnels sont confrontés à de multiples contraintes externes (Brexit, zone Natura 2000, parc d'éoliennes...) concernant leur espace de pêche qui se réduit.

Face à ces évolutions, **la Région souhaite renforcer cette activité économique, capital naturel et culturel de l'identité normande.** Elle agit en accompagnant l'installation de jeunes pêcheurs, en assurant l'adaptation et la modernisation des engins de pêche, en appuyant les investissements dans les infrastructures et équipements collectifs dont les entreprises de pêche ont l'usage. La recherche de

plus grande valeur ajoutée sur les produits débarqués sera de plus en plus nécessaire pour la viabilité économique et la durabilité des entreprises.

La préservation des ressources est au cœur des priorités des professionnels : au-delà des pratiques de pêche limitant les rejets et les captures de pêche non désirées, et de la nécessaire diminution de l'usage de l'énergie carbonée, la connaissance de l'évolution des milieux marins, en lien avec les multiples usages, mais aussi avec le changement climatique, est une priorité pour adapter, en conséquence, la gestion des pêcheries.

Priorités :

1 Aider à l'installation des jeunes pêcheurs, pour assurer le renouvellement des générations. La première difficulté pour un jeune pêcheur est l'acquisition d'un navire. Il a recours le plus souvent à l'achat d'un navire d'occasion. Il doit être soutenu dans cette démarche.

2 Améliorer la qualité des produits pêchés et débarqués via le soutien aux investissements sur les navires et à terre et la modernisation des infrastructures de pêche normandes.

- Un soutien spécifique pour valoriser la pêche des poissons inféodés aux côtes normandes avec un travail sur les poissons à faire connaître et aimer du grand public en lien avec les chefs normands et transformateurs pour développer de nouveaux produits.
- Une aide renforcée pour les mareyeurs transformant des produits d'origine normande.
- Une augmentation de la communication/acclimatation des consommateurs à de nouvelles espèces pêchées.

3 Prévenir les accidents du travail (la filière pêche est l'un des secteurs professionnels les plus accidentogènes) mais aussi améliorer **l'ergonomie à bord et le confort de l'équipage pendant les opérations de pêche, de tri et de débarquement.**

4 Limiter l'impact de la pêche sur l'environnement : sélectivité des engins, aide au tri à bord, traçabilité. **La remotorisation** sera accompagnée avec un accent particulier pour l'utilisation des énergies nouvelles.

- Un soutien ciblé pour une meilleure connaissance de la ressource disponible et son évolution face au changement climatique et autres enjeux environnementaux.

La Région propose :

→ Un dispositif unique d'appui aux entreprises et acteurs de la pêche (FEAMPA/Région) finançant :

- **la création d'entreprise pour les jeunes pêcheurs** qui s'installent en les soutenant dans l'acquisition de leur navire de pêche d'occasion ;

- **les investissements à bord des navires de pêche et/ou à terre pour améliorer :**

- les conditions de travail, la sécurité et le confort à bord et rendre plus attractif ce secteur d'activité ;
- la qualité des produits débarqués et le revenu des producteurs ;
- la sélectivité d'un navire de pêche ;
- l'efficacité énergétique des navires de pêche en soutenant les investissements hors remotorisation ;
- l'utilisation des nouvelles énergies dans tous les projet de remotorisation afin de diminuer l'impact environnemental de cette activité ;

- **les investissements pour : améliorer la qualité des produits débarqués, renforcer la sécurisation des sites et la sécurisation des opérations de chargement et de déchargement, diminuer l'impact environnemental des ports de pêche, sites de débarquement et halles à marées ;**

- **la valorisation et la promotion de l'économie circulaire ;**

- **l'innovation** sur les thèmes de la durabilité des activités de pêche, du partage des connaissances, du transfert d'expériences, de l'économie circulaire et de la réduction de l'émission de CO₂ des engins de propulsion.

→ Un dispositif renforcé d'appui à la réflexion stratégique via les **chèques conseils** (voir focus p.13).

→ Un dispositif d'appui aux **projets pilotes** pour soutenir le premier stade de l'expérimentation.

→ Le maintien au niveau régional d'un appui pour la **remotorisation thermique à bord des navires (amélioration de l'efficacité énergétique et réduction des polluants émis).**

→ La poursuite d'un **contrat d'objectif transversal** pour l'animation et l'appui aux projets stratégiques de la filière pêche.

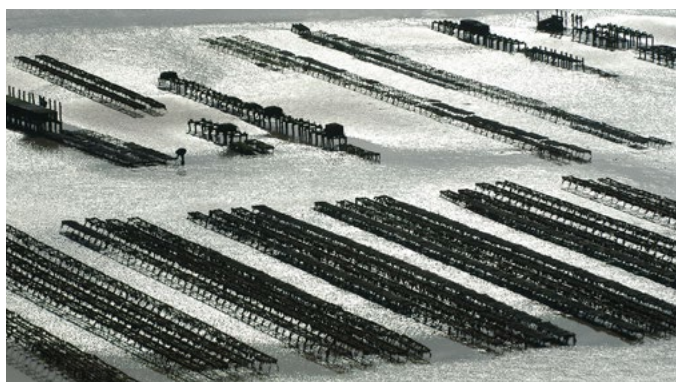
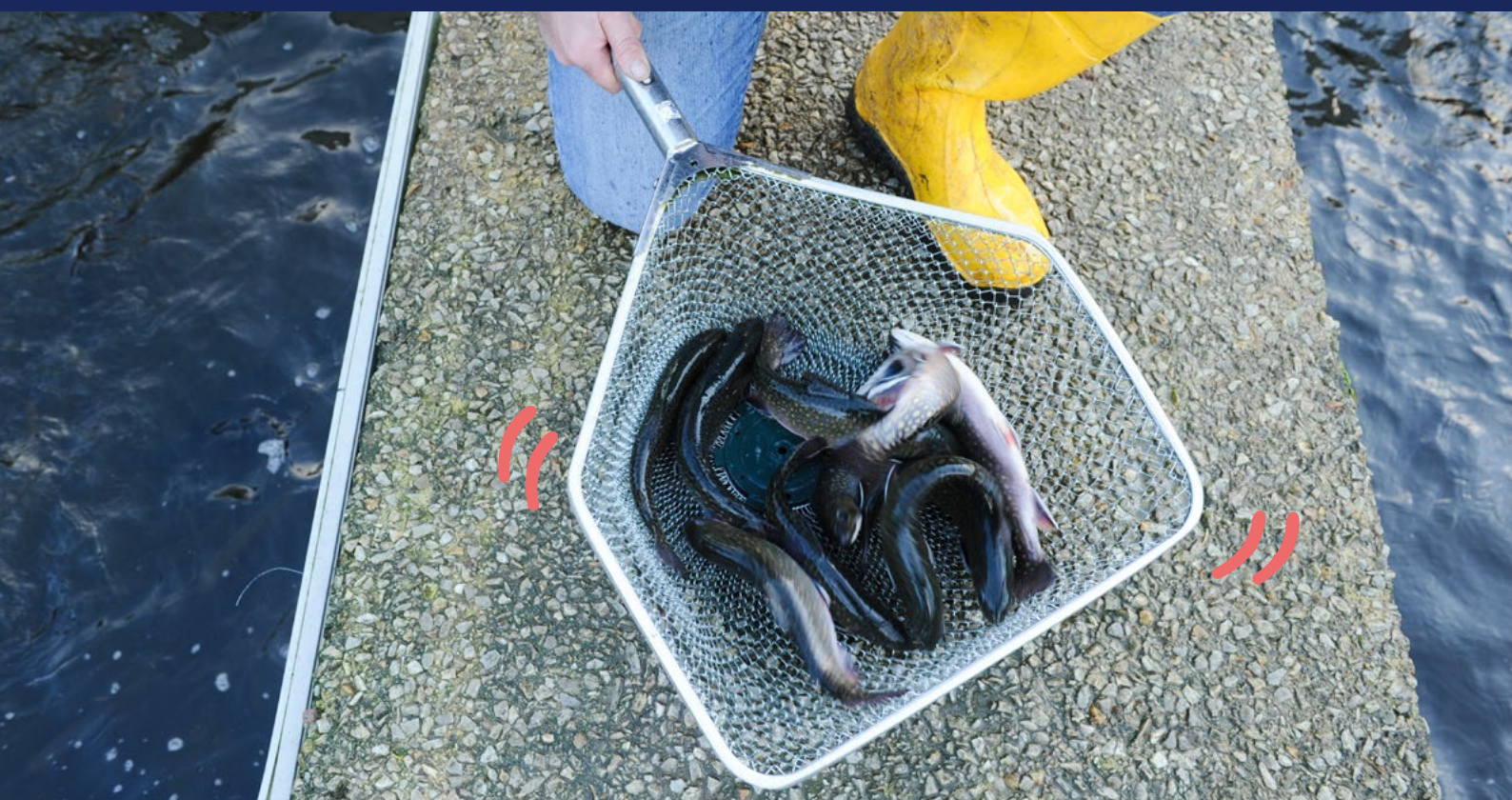
Objectifs 2022-2027 :

- Soutenir **15 projets de valorisation des produits de la pêche**
- Soutenir **l'installation de 50 jeunes pêcheurs**
- Améliorer les **conditions de sécurité de travail sur 35 navires**
- Soutenir **25 actions en faveur de l'environnement**



défi 2

Développer l'aquaculture d'avenir



En Normandie, l'aquaculture répond à de nombreux enjeux de développement. Elle apporte notamment une réponse aux enjeux d'alimentation en proposant une production conchylicole, piscicole, ranicole et algicole de qualité.

Les actions soutenues par la Région doivent permettre de :

- développer les activités aquacoles et identifier de nouveaux espaces pour l'aquaculture conchylicole, piscicole, algicole et biologique,
- garantir un haut niveau de performances économique, environnementale et sociale des entreprises,
- améliorer la prévention, la gestion des risques sanitaires, zoosanitaires et environnementaux.

Priorités :

1 Développer de nouvelles filières aquicoles émergentes répondant aux besoins gastronomiques, nutritionnelles ou de santé (macro et microalgues, éclosiers et élevages à haute valeur, piscicultures nouvelles...) à travers :

- un soutien spécifique pour l'aquaponie avec une politique régionale incitative dédiée.
- un plan spécifique pour « booster » les aquacultures émergentes et les initiatives collectives
 - Aquaculture à valeur ajoutée pour la santé (co-produits et substances extraites)
 - Aquaculture source de protéines végétales (macro et micro algues, aquaponie)
 - Aquaculture excellence gastronomique (homards, ormeaux, saumons, turbots, grenouilles...).

2 Encourager, notamment en conchyliculture, l'adhésion à une démarche collective ou individuelle de marque de qualité (label rouge, bio, IGP etc...), ainsi que la diversification des revenus des entreprises

- Mise en place d'une bonification des aides pour les professionnels qui s'inscriront dans l'obtention d'un label ou d'une certification.

3 Soutenir l'amélioration des conditions de travail pour une meilleure attractivité des métiers, via :

- la mécanisation et les nouveaux modes de production des exploitations afin de réduire la pénibilité ;
- l'amélioration de l'ergonomie de l'espace de travail et de la circulation dans les exploitations.

4 Viser l'excellence environnementale dans la prise en compte du bien-être animal, la réduction des déchets et leur valorisation ou encore le développement de nouvelles formes d'aquaculture (aquaculture multitrophique intégrée, algocoles (macro et micro algues) qui seront favorisées.

- Une bonification pour les aquacultures en circuits fermés.

La Région propose :

→ Un dispositif unique d'appui aux entreprises et acteurs de l'aquaculture (FEAMPA/Région) comprenant :

- **une aide spécifique majorée aux nouveaux aquaculteurs** afin de les accompagner dans leurs investissements ;
- **une aide dédiée aux projets globaux d'investissements productifs aquicoles visant :**

- la valorisation des productions normandes de qualité ;
- la diversification via la vente directe et les circuits courts ;
- l'amélioration des conditions de travail et afin de rendre les métiers plus attractifs et productifs ;
- la protection de l'environnement avec l'utilisation de zootechnie et techniques vertueuses pour l'environnement.

- **une aide majorée à la création d'installation** « en recirculé » afin d'adapter les entreprises normandes aux changements climatiques ;

- **une aide à l'innovation** sur les thèmes de la promotion, de la prévention et de la gestion des risques, de la réduction de l'impact environnemental des activités, de l'économie circulaire.

→ Un dispositif renforcé d'appui à la réflexion stratégique via les **chèques conseils** (voir focus p.13).

→ **Un dispositif d'appui aux projets pilotes** pour soutenir le premier stade de l'expérimentation, notamment pour les filières émergentes.

→ **Un dispositif spécifique d'appui à l'aquaponie en Normandie** intégrant la dimension de production aquicole.

→ **Un plan régional** pour booster les aquacultures émergentes normandes.

→ La poursuite d'un **contrat d'objectifs pour l'animation** et l'appui aux projets stratégiques de la filière aquicole.

Objectifs 2022-2027 :

- Soutenir le développement de **5 projets d'aquaculture émergente**
- Soutenir la mise en œuvre de **10 fermes aquaponiques**
- Soutenir **60 projets développant la valorisation des produits normands**
- Améliorer les **conditions de travail et de sécurité** dans **60 entreprises**
- Soutenir **30 actions en faveur de l'environnement**
- **Organisation de journées de l'aquaculture normande**



défi 3

Valoriser les espèces marines et piscicoles normandes



Le territoire régional est riche d'une variété de **80 produits pêchés et cultivés**. Si certains sont des espèces phares et emblématiques de la Normandie (coquilles St Jacques, bulots, huîtres), d'autres espèces et produits peuvent être aussi intéressants à promouvoir et transformer pour répondre à l'importante demande de produits de qualité, recherchés par les consommateurs à l'échelle locale.

La Région Normandie souhaite agir à deux niveaux :

→ **au niveau des entreprises de mareyage et de transformation, filière dépendante de l'activité pêche** : il importe de diversifier l'activité, créer

de nouveaux produits, valoriser en interaction directe avec les criées et produits pêchés, tout en veillant à améliorer les conditions de travail ;

→ **au niveau des filières pour accompagner :**

- la valorisation des espèces maritimes normandes connues et oubliées « poissons pépites » avec leurs coproduits (le Fish truck, école de cuisine des produits de la mer)
- la promotion et la communication nationales comme la Grande Débarque (coquilles Saint-Jacques), les concours de cuisine (Trophée des Léopards).
- la mise en avant systématique des produits de la pêche et de l'aquaculture

normands dans les manifestations régionales

- le plan « Je mange normand dans mon lycée » pour promouvoir les produits régionaux dans les restaurants scolaires



Priorités :

1 SOUTENIR LA CRÉATION D'ENTREPRISES DE TRANSFORMATION

Via un accompagnement renforcé à la **création de nouvelles entreprises**, notamment dans les territoires normands en besoin d'activité, avec la possibilité d'associer un financement d'étude de faisabilité et de marché.

2 VALORISER LES PRODUITS NORMANDS

- Le soutien au développement des entreprises normandes doit permettre le développement de nouveaux produits, l'amélioration qualitative des produits et des capacités de commercialisation.
- La valorisation de la production normande ainsi que son excellence en termes de bonnes pratiques doivent être au cœur de la stratégie des entreprises mais aussi des filières.

3 ACCÉLÉRER L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL, FACTEUR ESSENTIEL POUR UNE MEILLEURE ATTRACTIVITÉ DES MÉTIERS

L'amélioration des conditions de travail reste un enjeu fort via :

- **la réduction de la pénibilité** dans l'exercice des différentes tâches de l'entreprise,
- **l'adaptation ergonomique**, dont **l'automatisation des process**, contribuant à **l'amélioration de l'espace de travail**.

4 INTÉGRER LES DÉMARCHES VERTUEUSES EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT ET DE DURABILITÉ

Les démarches vertueuses des entreprises en termes de **recirculation de l'eau**, d'emploi de matériaux recyclables, de **réduction et de valorisation des déchets** sont encouragées.

La Région propose :

→ Un dispositif unique d'appui aux entreprises de transformation et commercialisation (FEAMPA/Région) comprenant :

- **une aide spécifique à la création de nouvelles entreprises de transformation ;**
- **une aide dédiée aux projets globaux d'investissements productifs de mareyage-transformation concernant :**

- la valorisation de la diversité des productions normandes, notamment des espèces sous-valorisées, permettant de créer de la valeur ajoutée sur le territoire ;
- la création et la diversification des produits ;
- l'amélioration des conditions de travail ;
- les démarches vertueuses de gestion durable.

- **une aide à l'innovation** pour le marketing, les process et les nouveaux produits.

→ **Un dispositif régional de soutien** à l'excellence et la promotion des produits normands.

→ Un dispositif renforcé d'appui à la réflexion stratégique via les **chèques conseils** (focus p.13).

→ La poursuite d'un **contrat d'objectifs transversal** pour l'animation et l'appui aux projets stratégiques de valorisation des produits pêche et aquaculture.



Objectifs 2022-2027 :

- Soutenir la création de **10 nouvelles entreprises de mareyage-transformation**
- Soutenir **50 projets de valorisation de l'excellence normande des produits**
- Améliorer **les conditions de sécurité de travail dans 50 entreprises**
- Soutenir **5 actions en faveur de l'environnement**



Zoom



Chèques conseils, Un outil adapté pour soutenir les entreprises

Les chèques conseils en 5 thématiques

**1 CONSEIL
PRÉ-INSTALLATION :**
pour aider les futurs pêcheurs
ou aquaculteurs à bien
préparer et raisonner leur
projet en amont de leur
installation.

**2 CONSEIL
POST-INSTALLATION :**
pour aider les pêcheurs ou
aquaculteurs nouvellement
installés à faire le point dans
la première année qui suit leur
installation.

**3 CONSEIL
DÉVELOPPEMENT
ET DIVERSIFICATION
DE L'ENTREPRISE :**
pour accompagner les
pêcheurs ou aquaculteurs
dans le développement de
leur entreprise.

**4 CONSEIL
PRÉVENTION RISQUE
SÉCURITÉ :**
pour accompagner les
professionnels des secteurs
de la pêche et de l'aquaculture
dans la gestion et dans
l'anticipation des risques.

**5 CONSEIL
TRANSFERT DE
COMPÉTENCES OU
DE CONNAISSANCES :**
pour accompagner les
pêcheurs ou aquaculteurs dans
leur démarche d'appropriation
de nouvelles connaissances ou
compétences professionnelles.

Objectifs
2022-2027 :

→ 150 chèques
conseils



défi 4

Développer les initiatives locales respectueuses de l'environnement



Développer les communautés de pêche et d'aquaculture dans les zones côtières et intérieures

Il s'agit de soutenir le développement local mené par les acteurs locaux afin de garantir que les communautés des zones de pêche et d'aquaculture bénéficient au mieux des opportunités offertes par l'économie bleue durable en mettant à profit les ressources environnementales, culturelles, sociales et humaines.

Priorités :

- 1 Promouvoir la culture maritime et l'excellence des produits normands** de la pêche et de l'aquaculture.
- 2 Développer l'attractivité et la diversification des métiers.**
- 3 Renforcer l'attractivité touristique** orientée vers les cultures maritimes et la biodiversité.
- 4 Diffuser l'économie circulaire et la gestion des déchets.**

La Région propose :

- **Un dispositif d'appui aux démarches locales par les acteurs locaux (FEAMPA/Région) comprenant :**
- la mise en place et l'animation de groupes d'actions locales pour la pêche et l'aquaculture (GALPA) ;
 - l'accompagnement des projets locaux.

Objectifs 2022-2027 :

- Soutenir la mise en place de **GALPA**
- Soutenir **70 projets** sur l'ensemble des GALPA

Contribuer à la protection et la restauration des écosystèmes aquatiques

Il s'agit de préserver la biodiversité marine et littorale à travers : des opérations de protection et de restauration des écosystèmes ; l'innovation, l'éco-sensibilisation, la limitation de l'impact de la pêche sur le milieu marin ; la réduction et la gestion des déchets issus de la pêche et de l'aquaculture ; l'expérimentation d'actions locales en faveur de la protection et de la restauration de la biodiversité et des écosystèmes marins.

Priorités :

LUTTER CONTRE LES DÉCHETS EN MER ET SUR LE LITTORAL AU TRAVERS DE PLUSIEURS ACTIONS :

- 1 stopper la prolifération des déchets** en mer et sur le littoral.
- 2 fournir des installations de réception des engins de pêche** et des équipements aquacoles.
- 3 organiser ou coordonner localement des actions de pré-collecte/ramassage à terre** et favoriser la professionnalisation du démontage des engins de pêche.
- 4 développer l'économie circulaire territoriale** via la réparation, le recyclage, la valorisation et l'élimination des engins de pêche et des équipements aquacoles.

La Région propose :

- **Un dispositif d'appui à la protection des écosystèmes aquatiques (FEAMPA/Région).**

Objectifs 2022-2027 :

- Soutenir **20 projets** sur l'ensemble des actions

défi 5

Appuyer l'innovation nécessaire, à la pêche et à l'aquaculture



La Région Normandie souhaite promouvoir la culture de l'innovation dans les entreprises du secteur de la pêche et de l'aquaculture présentes sur le territoire. Elle souhaite poursuivre son soutien en faveur des filières pêche et cultures marines dans le cadre des objectifs suivants.

Priorités :

1 POUR LE SECTEUR DE LA PÊCHE

Les principales thématiques retenues en lien avec la concertation professionnelle :

- **la durabilité des activités de pêche** (ex : écoconception des navires ou des engins de pêche, etc.) ;
- **le partage des connaissances** au travers d'actions pouvant notamment concerner la valorisation et la diffusion des données socio-économiques et environnementales (notamment sur la petite pêche côtière) et la diffusion des bonnes pratiques ;
- **le transfert d'expériences** sur de nouvelles pratiques et de nouveaux équipements, l'amélioration de l'accès des professionnels à l'information technique, réglementaire et économique ;
- le développement de **l'économie circulaire** ;
- la réduction de l'émission de CO₂ des engins de propulsion.

2 POUR LA PROTECTION ET LA RESTAURATION, DES ÉCOSYSTÈMES AQUATIQUES :

la thématique principale retenue est la lutte contre les déchets en mer.

3 POUR L'AQUACULTURE

Les principales thématiques retenues en lien avec la concertation professionnelle sont :

- **la promotion et l'amélioration de la production** aquacole normande ;
- **la prévention et la gestion des risques**, qu'ils soient sanitaires, zoosanitaires, climatiques ou environnementaux ;
- une **réduction** de l'utilisation des ressources naturelles ou d'intrants dans les techniques d'élevage (pisciculture) ;
- **la réduction de l'impact environnemental** des activités ;
- le développement de **l'économie circulaire** (par exemple l'utilisation de matériaux biosourcés).

4 POUR LA COMMERCIALISATION ET LA TRANSFORMATION DES PRODUITS DE LA PÊCHE ET DE L'AQUACULTURE

Les principales thématiques retenues en lien avec la concertation professionnelle sont :

- l'innovation marketing avec **l'utilisation des emballages biosourcés, biodégradables ou recyclables, de même que le développement de circuits courts** ;
- **les certifications à haute valeur environnementale** pour la restauration collective ;
- **l'innovation de process**, portant sur des procédés, techniques et systèmes d'organisation et de gestion ;
- **des nouveaux produits et équipements** présentant de fortes améliorations par rapport à ceux présents sur le marché.

La Région propose :

- Un dispositif d'appui aux **projets partenariaux d'innovation (Région/FEAMPA)** en lien avec **la stratégie régionale et les besoins des professionnels** en pêche, aquaculture et transformation des produits, via un appel à projets annuel ou appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour repérer en amont les pré projets et faciliter l'échange entre partenaires.
- Le dispositif régional de **projets pilotes** permettant une première étape de faisabilité d'un projet innovant.
- Un appui au **transfert de connaissances** (information diffusion, activités de démonstration et actions d'informations) scientifiques et des pratiques innovantes en direction d'un collectif de professionnels.
- La politique **Aquamar Booster** pour finaliser la construction des projets d'envergure nationale ou européenne et aider leur financement.
- Un soutien technique privilégié pour la bioéconomie bleue.



Objectifs 2022-2027 :

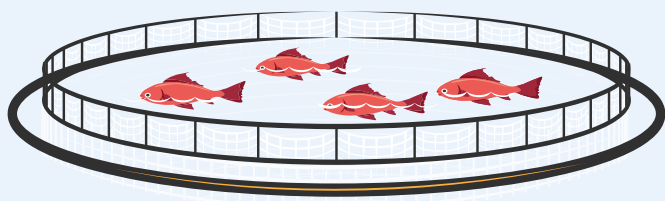
- Soutenir **40 projets innovants** sur l'ensemble des secteurs
- Soutenir **20 projets pilotes**
- Réaliser les **états généraux de la bioéconomie bleue** en Normandie



Pêche et aquaculture en Normandie, quelques chiffres :



Importante région de pêche à pied professionnelle
(+ de 400 pêcheurs)



1^{ère} région de production de saumons d'élevage, de méduses, d'hippocampes

Région française la plus diversifiée en aquaculture

Au total, la pêche et l'aquaculture représentent plus de 24 000 emplois directs et indirects.

2^e RÉGION DE PÊCHE MARITIME :

+ de **600 bateaux** et **2 200 marins**

6 000 à 7 000 emplois induits

1/5^e des captures de pêche française

61 000 tonnes de produits débarqués

représentant une valeur de 140 à 150 millions d'€

80 espèces pêchées

1^{ère} RÉGION POUR LES COQUILLAGES DE PÊCHE (50% des captures) :

15 000 tonnes de coquilles Saint Jacques

9 000 tonnes de bulots, moules de pêche, amandes, praires, pétoncles

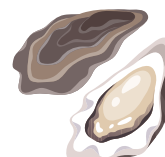
2 coquillages de pêche sur 3

en France proviennent de Normandie



1^{ère} RÉGION CONCHYLICOLE :

1^{ère} région productrice d'huîtres avec **25 000 tonnes/an**



2^e région productrice de **moules**
(1 moule sur 2 produite sur le littoral normand)

Production de palourdes et coques



LES PRODUITS NORMANDS SOUS SIGNE DE QUALITE

- 2 labels rouges pour la Coquille Saint Jacques (coquille fraîche et entière, noix de coquille)
- Ecolabel MSC Pêche Durable et IGP Bulots de la Baie de Granville
- Ecolabel MSC Homards du Cotentin
- Ecolabel MSC et projet d'IGP Hareng de Fécamp en cours d'étude
- IGP Huîtres de Normandie (projet en cours déposé INAO)
- STG Moules de Bouchot

Mais aussi des démarches régionales de qualité :

- Bar de ligne du Cotentin (charte qualité NFM)
- Maquereau de Trouville (charte qualité NFM)
- Moules de Barfleur (charte qualité NFM)
- Poissons sauvages de Normandie (charte qualité NFM)

Nombres de projets accompagnés par la Région Normandie sur la période 2016-2021



